



**EFP en techniques audiovisuelles Spécialisée en Photographie et vidéographie
en résidentiel et en cours du soir**

Rue des frères Belhadj villa N°18 ZHUN SUD nouvelle ville TIZI-OUZOU
TEL/FAX : 026 21 53 95/ Mobil : 05 51 29 22 22 / site : www.studio21Ecole.com
Agrément N° 858/D.F.E.P/RAA du 26/11/2009

N° D'enregistrement

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés

Studio 21-école représentée par sa directrice M^{me}-----

D'une part

Et le stagiaire :

Nom : -----, Prénom : -----

Date et lieu de naissance : -----

Adresse : -----

Tel/Fax : -----, Mobile : -----

E-mail : -----

Tuteur légale :(pour les mineurs)

Nom : -----, Prénom : -----

Adresse : -----

Tel/Fax : -----, Mobile : -----

Lien de parenté : -----

Profession : -----

D'autre part,

Il a été arrêté convenu ce qui suit :

Article01 :

Le présent contrat à pour objet :

La formation dans la spécialité -----

De (Mme, Melle, Mr) -----

En vue de l'obtention du diplôme d'état /de l'attestation de stage -----

Article02 :

La durée du présent contrat est égale à la période de formation de -----

Allant de ----- à -----

Article03 :

La formation comprend des cours théoriques et pratiques.

Article04 :

La formation objet du présent contrat est sanctionnée par :

- un diplôme d'Etat à l'issue de l'examen de fin de formation
- une attestation de stage.

Article05 :

Le coût de la formation est fixé à : -----

Article06 :

A l'inscription le stagiaire s'engage à :

- s'acquitter et de manière régulière du coût de ses études.
- S'acquitter des frais d'inscription et d'examen fixés par la direction de l'école

En cas d'abandon volontaire le stagiaire dispose de 15 jours pour se rétracter, dépasser ce délai aucun remboursement ne sera effectué.

Article07: Droits et obligation :

Le stagiaire doit :

- Suivre avec assiduité les cours de formation.
- Respecter les horaires de travail arrêtés par l'école.
- Respecter les termes du règlement intérieur de l'école.
- S'engage à prendre soin des locaux, installation et équipement de l'école mis à sa disposition durant sa formation.

L'école doit :

- veiller à l'atteinte des objectifs pédagogiques assignés à chaque type de formation dispensée.
- Mettre au profit des stagiaires des moyens pédagogiques et didactiques adaptés à la formation dispensée
 - Veiller à la discipline générale en application du règlement intérieur de l'établissement.

CONSTITUTION DU DOSSIER

- 02 extraits d'acte de naissance/ 1 Fiche individuelle
- 01 certificat de scolarité de la dernière année d'études.
- 02 photos d'identité./ 02 enveloppes timbrée format (21×29.7).
- Le présent contrat d'inscription (dument rempli, signé et l'égalisé).
- Frais d'inscriptions (4500)

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscriptions sont fixés à **4500DA** pour l'année en cours et sont payables à chaque inscription et restons acquis de l'école. Le délai minimal de désistement est fixé à (Quinze) 15 jours à compter du jour de l'inscription et du dépôt du contrat d'inscription.

TARIFS DE FORMATION

Les frais de scolarité sont fixés selon le tableau suivant, payables dans leur totalité lors de l'inscription ou par tranches de 03 MOIS au cours de la formation.

Option	Spécialité	Durée	Niveau d'accès	Sanction	Frais de scolarité
Image	Vidéographie	3mois	/	Attestation de qualification	75 000 DA
	TAV option réalisation	6mois	/	Attestation de qualification	120 000 DA
	Photographie	6mois	/	Attestation de qualification	75 000 DA
	CMP photographie	18mois	3AS/4AM	Capacité de maitrise professionnelle	220 000 DA
Son	Sonorisation DJ	03mois	9AF	Attestation de qualification	80 000 DA
	Sonorisation	06mois	9AF	Attestation de qualification	120 000 DA

MODALITE DE REGLEMENT :

NB : Pour le bon déroulement de la formation les stagiaires sont tenus de respecter les modalités de paiement des frais de scolarité.

- **Stage de durée (03 Mois):**

Pour la formation de courte durée 03 mois, le paiement se fait dans sa totalité au moment de l'inscription ou en deux tranches au courant de la scolarité.

- **Stage de courte durée (06 Mois)**

Pour la formation de durée moyenne le paiement se fait en deux tranches de 03 Mois chacune, la première tranche doit se faire à l'inscription.

- **Stage de longue durée :**

Pour la formation de longue durée le paiement se fait en plusieurs tranches de 03 Mois. La première tranche doit se faire à l'inscription, c'est à dire au dépôt du dossier.

Ayant pris connaissance des présentes conditions générales, je déclare les accepter dans leur totalité et m'engage à :

M'acquitter intégralement, aux dates prévues, des frais de scolarité ;

- M'acquitter du montant des frais d'inscription ;
- Régler le montant des frais de scolarité même dans le cas où je ne suivrais plus les cours.

Je règle en ce jour....., le montant de.....

Représentant :

- Les frais d'inscription ;
- Le premier versement des frais de scolarité.
- Le montant global des frais de scolarité.

Et je m'engage à me conformer au règlement de l'école " Studio 21 –ECOLE " ainsi qu'à toute décision formulée par sa direction, notamment celle concernant la discipline et les études.

Lu et approuvé

Fait à Tizi-Ouzou ; le-----

***Signature légalisée du
stagiaire***

***Signature légalisée
du tuteur
(pour les mineurs)***

Le directeur de l'école

Cadre réservé à l'administration de l'école